

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230411-D2023306-DE
Reçu le 12/04/2023

délibération :
D_2023_3_6

L'an deux mille vingt trois, le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GRENIER Patrick, .

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du : 04 Avril 2023

Présents : 7

Présents : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 9

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Objet : Budget Commune :
Vote du Budget Primitif 2023

Absent(s) : Madame BLAINEAU Chantal

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame LANOË-MALIVERT Véronique,
Madame FUMERON Angélique

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

Pour le Maire empêché, Monsieur Patrick GRENIER, Adjoint, présente le budget 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-6 et L1612-7 autorisant sur sur-équilibre budgétaire

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 157 000.00 €

Recettes : 1 401 000.00 € dont un report de 381 499.95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 571 300.00 €

Recettes : 571 300.00 €

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023, à l'unanimité des membres présents

VOTE le budget 2023 au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et la section investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 157 000.00 €

Recettes : 1 401 000.00 € dont un report de 381 499.95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 571 300.00 €

Recettes : 571 300.00 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Pour le Maire empêché
Patrick GRENIER, Adjoint

Emis le 11/04/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/04/2023

